

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIÈS

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

ID : 013-211300652-20260605-20260030-DE



DÉPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES



L'an deux mille vingt-six
Le 5 juin

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	26
Votants	27

Date de la convocation

29 mai 2026

N°2026-30

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de MOURIÈS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal VIANÈS, Maire, pour la session ordinaire du mois de juin.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absente ayant donné procuration : Lilou PAUNER à Laurence CANOVAS.

Secrétaire de Séance : Rosa Isabel VIANÈS.

Objet : Actualisation des membres de la Commission Concession / DSP.

Rapporteur : M. Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-14 en date du 21 mars 2026, relative à l'élection du Maire de la commune de Mouriès ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-15 en date du 21 mars 2026, relative à la fixation du nombre des Adjointes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-16 en date du 21 mars 2026, relative à l'élection des Adjointes au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-21 en date du 14 avril 2026, reçue en préfecture le 17 avril 2026, relative à la désignation des membres de la Commission Concession/DSP ;

Considérant que par délibération du Conseil Municipal susvisée, l'assemblée a procédé à la désignation de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants pour constituer une commission Concession/DSP ;

Considérant cependant qu'il convient d'actualiser cette composition de cette commission en modifiant un membre titulaire et un membre suppléant ;

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission a été composée de 5 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que les membres sont désignés par vote à bulletin secret mais que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (art. L.2121-21 du CGCT) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'**unanimité** :

- **D'ABROGER** la délibération du Conseil Municipal n°2026-21 en date du 14 avril 2026, reçue en préfecture le 17 avril 2026, relative à la désignation des membres de la Commission Concession / DSP ;
- **D'ÉLIRE** les membres de la commission Concession titulaires et suppléants suivants :

Président : Monsieur le Maire	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Laurence CANOVAS	Christian FABRE
Sophie BONO	Guillaume CHABANNIER
Gaëlle MARSAUD	Jean-Claude SAMALENS
Céline HERMOUET	Sébastien LOZANO
Xavier ROUCHON	Anaïs MOYA-PUGET

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
M. Pascal VIANÈS

